**PROJET** 

## Rupture conventionnelle d'un contrat de travail à durée indéterminée et formulaire de demande d'homologation (art. L. 1237-14 du code du travail)

N° 202210566988P

## 1. Informations relatives aux parties à la convention de rupture

EMPLOYEUR								
Nom ou raison soc	iale DIEHL METI	ERING SAS						
Nom du signataire pour le compte de l'employeur Thierry TRESCH								
n° SIRET de l'établissement où est employé le salarié 41868267000025								
ou, à défaut, n° de cotisant (URSSAF, CESU)								
Adresse de l'établissement : n° Voie (nature et nom de la voie) :								
67 RUE DU RHONE								
Code postal	68300	Commune			ST LOUIS		France	
Adresse à laquelle adresser les correspondances (si différente) : n° Voie (nature et nom de la voie) :								
Code postal		Commune						
Téléphone	0389695400	Co	urriel :		thie	erry.tresch@diehl.com		
► SALARIÉ (E)	Madame 🗌	Mon	sieur 🗷					
Nom BOSTETTER Prénom MARC								
Date de naissance 15/04/1983								
Adresse : n°	Voie (nature et no	m de la voie):			7 B, rue d	es Laboureurs		
	Code postal	68000	Commun	е	C	OLMAR	France	
Téléphone :	06 63 86 3	Co	urriel:		mar	c.bostetter@gmail.com		
Emploi Ingénieur	qualité							
Qualification (cochez) : Cadre dirigeant  Autre cadre								
Technicien, contremaître, agent de maîtrise Employé Ouvrier qualifié ou non qualifié								
Convention collecti	ve applicable au	salarié (n° ID	CC et nom):		0650			
Convention collective			-					
Ancienneté du sala	rié à la date env	isagée de ru	pture	1	4 ans	4 mois		
Rémunération mer	suelle brute des	douze mois	précédents	S (préc	cisez les m	ois concernés)		
Mois de Nov	2021	3299.0	Mois de	May	2022	3330.0		
Mois de Dec	2021	4948.5	Mois de	Jun	2022	4995.0		
Mois de Jan	2022	3299.0	Mois de	Jul	2022	3330.0	<b>-</b> .	
Mois de Feb	2022	3299.0	Mois de	Aug	2022	3330.0	Trois	
Mois de Mar Mois de Apr	2022	3299.0 3299.0	Mois de Mois de	Sep Oct	2022	3330.0 3330.0	derniers mois	
						3330.0	111013	
Dont primes annuelles ou exceptionnelles au cours des 3 derniers mois								
Rémunération mensuelle brute moyenne (moyenne la plus élevée entre les 12 ou 3 derniers mois) 3590.71 €								
Commentaires éventuels en cas de variation significative des salaires sur la période ou de								
situation particulière du salarié (maladie, maternité, temps partiel).								
2. Déroulement des échanges pour convenir de la rupture conventionnelle								
Rappeler au salarié la possibilité qu'il a de contacter les services, notamment le service public de l'emploi, qui pourront l'aider à prendre sa décision en pleine connaissance de ses droits.								
				nment	le service	public de l'emploi, qui pou	ırront l'aider	
	en pleine connaissan					public de l'emploi, qui pol 20/10/2022	urront l'aider	
à prendre sa décision e	en pleine connaissan	nce de ses droits 	S.	ij/mm/a	aaaa)		ırront l'aider	

► AUTRES ENTRETIENS EVENTUELS	Dates (jj/mm/aaaa)	27/10/2022 03/10/2022				
Salarié assisté : non 🗷 oui 🗌 si oui, par : Employeur assisté : non 🗷 oui 🗌 si oui, par :						
3. Convention de rupture						
Les parties décident de rompre le contrat de trav d'un commun accord des conditions de la ruptur - droits afférents à la rupture de ce contrat ; - versement d'une indemnité de rupture du mont - date envisagée de la rupture, sous réserve des Autres clauses éventuelles :  Dispense de présence à compter du 18/11 soir avec maintien	e de ce contrat : ant indiqué ci-dessous ; s délais prévus par la loi,	ci-après.				
Montant brut de l'indemnité spécifique de rupture 6000.0 € Six mille euros	conventionnelle (somme	en chiffres et en lettres):				
Date envisagée de la rupture du contrat de travai	l (jj/mm/aaaa) <b>30/04/2</b>	023				
Date et signature précédée de la mention « lu 03/11/2022	et approuvé » par chac	ue partie				
IMPORTANT: La date de signature de la convention de rupture déclenche le délai de rétractation de 15 jours calendaires pendant lequel chaque partie peut revenir sur sa décision. La demande d'homologation peut donc être transmise à la DIRECCTE/UT (ou à la DIECCTE) au plus tôt le lendemain de la fin de ce délai.						
Date de fin du délai de rétractation (jj/mm/aaaa)	18/11/2022					
Remarques éventuelles des parties ou des assistants	s sur ces échanges / autres	s commentaires				

## **IMPORTANT:**

La validité de la convention de rupture conventionnelle est subordonnée à son homologation par l'administration.

Ce formulaire de demande d'homologation de rupture conventionnelle doit donc être adressé, après la fin du délai de rétractation, par la partie la plus diligente, à l'unité territoriale départementale (UT) de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) dont relève l'établissement où est employé le salarié. Dans les DOM, le formulaire est adressé à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE).

L'Unité territoriale (ou la DIECCTE) dispose d'un délai d'instruction de 15 jours ouvrables, à compter du lendemain du jour de la réception de la demande, pour s'assurer du respect des conditions prévues par la loi pour établir cette rupture et de la liberté de consentement des parties.

A défaut de notification d'un refus d'homologation dans ce délai d'instruction, l'homologation sera réputée acquise et la rupture pourra intervenir, au plus tôt, dès le lendemain de la fin de ce délai.